

*Questions orales*

**Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre):** Mais, absolument, monsieur le Président, j'ai confiance dans nos arguments. J'ai confiance également dans la responsabilité des élus de considérer un document aussi important, de l'évaluer selon l'intérêt national et de poser des jugements de valeur qui s'imposent. J'attire à l'attention de mon honorable ami, parce qu'il soulève la question, que, par exemple, en ce qui concerne le Québec, parce qu'il la soulève dans cette optique-là, le premier ministre du Québec endosse le traité de libre-échange comme étant dans l'intérêt national du Québec; le chef de l'opposition, M. Parizeau, le fait également; j'attire à son attention...

**M. Broadbent:** Que disent les producteurs, les agriculteurs, les consommateurs et consommatrices, les travailleurs et travailleuses?

**M. Mulroney:** ... et seulement les néo-démocrates...

**M. Broadbent:** Pourquoi pas des élections?

**M. Mulroney:** ... sont contre, alors qu'Alain Dubuc écrivait dans *La Presse*: «Le Québec avec le traité de libre-échange a frappé le *jackpot*». Le Canada et le Québec ont frappé le *jackpot*, et le chef des néo-démocrates est contre!

[Traduction]

## LES PROGRAMMES SOCIAUX ET MÉDICAUX

**L'honorable Lloyd Axworthy (Winnipeg-Fort Garry):** Monsieur le Président, ma question s'adresse aussi au premier ministre. Il vient d'entendre son ministre du Commerce extérieur nous dire qu'aucune disposition de ce projet de loi ne menace nos programmes sociaux ou médicaux. C'est réconfortant de savoir que quelqu'un, au Cabinet du premier ministre, en est venu à une conclusion différente après avoir lu l'accord de libre-échange.

Le premier ministre est-il du même avis que son conseiller spécial, M. Jeff Norquay, qui a déclaré publiquement à Kitchener, vendredi dernier, que rien ne garantit que nos programmes sociaux et médicaux seront protégés. Il a dit en fait que l'accord de libre-échange entre le Canada et les États-Unis ne prévoyait aucune mesure de protection absolue dans ce domaine.

Ce conseiller spécial parle-t-il au nom du premier ministre et du gouvernement lorsqu'il déclare très explicitement que, contrairement à ce que nous avons entendu, nos programmes sociaux, dont les cliniques de santé et les cliniques de prélèvement du sang, sont bel et bien inclus dans l'accord de libre-échange et pourraient faire l'objet de mesures de représailles de la part des États-Unis? A-t-il raison, oui ou non?

**Le très hon. John C. Crosbie (ministre du Commerce extérieur):** Monsieur le Président, nous savons tous que nos programmes sociaux peuvent être pris à partie sans l'accord de libre-échange. N'importe qui en France, en Allemagne, au Canada ou aux États-Unis peut les contester.

Aucun accord de libre-échange ou autre ne saurait nous assurer que nos programmes sociaux ne seront pas contestés. Mais tant que le gouvernement actuel sera au pouvoir, ces programmes seront vigoureusement défendus et vainement contestés dans le cadre de l'accord de libre-échange qui ne fera que créer davantage de richesse pour que nos concitoyens puissent s'offrir de plus nombreuses et meilleures mesures sociales. Voilà ce que fera cet accord pour nous tous.

**M. Axworthy:** Monsieur le Président, nous n'allons pas nous enrichir beaucoup s'il augmente notre croissance économique de seulement un quart de 1 p. 100 par année, d'après les propres études du ministre.

## L'OFFICE NATIONAL DE L'ÉNERGIE

**L'hon. Lloyd Axworthy (Winnipeg—Fort Garry):** Monsieur le Président, maintenant que le ministre du Commerce extérieur a admis que les programmes sociaux ne sont pas en fait mieux protégés aux termes de cet accord, je voudrais lui parler d'un autre cas où l'intégrité des programmes canadiens est violée.

Aux termes de l'article 137 du projet de loi C-130, l'Office national de l'énergie sera totalement assujéti aux directives du Cabinet. En vertu de ce projet de loi, le Cabinet aura le pouvoir d'obliger l'Office national de l'énergie à délivrer des licences d'exportation à des compagnies américaines, même en période de pénurie ou lorsque nos propres ressources seront épuisées.

Compte tenu de cette disparition manifeste de l'autorité et de la responsabilité de l'Office national de l'énergie, comment le ministre explique-t-il le changement de politique du Cabinet qui a supprimé l'indépendance de l'Office et a pris en charge la réglementation et la gestion des ressources énergétiques en ce qui concerne les échanges avec les États-Unis? Comment explique-t-il le renversement total et complet de la politique canadienne qui a offert des avantages aux Canadiens pendant des générations?

**L'hon. John C. Crosbie (ministre du Commerce extérieur):** Monsieur le Président, je ne sais vraiment pas où le député veut en venir. C'est le gouvernement fédéral qui établit la politique énergétique. C'est le gouvernement précédent qui a conclu avec d'autres pays des accords sur l'énergie en vertu desquels nous avons contracté certaines obligations quant aux approvisionnements en énergie et au partage de l'énergie en période de crise.

L'Office existera encore après l'adoption de ce projet de loi, mais certaines de ses règles seront modifiées. C'est le droit des députés—le député ne me croira peut-être pas, car il est de l'avis des sénateurs—c'est le droit des députés et du gouvernement d'établir la politique de l'Office national de l'énergie, tout comme c'était le cas lorsque le Programme énergétique national a été mis sur pied et imposé de force aux provinces canadiennes par le député et ses collègues.